



*Canton de Noyelles-sous-Lens*

*Arrondissement de Lens*

*Département du Pas-de-Calais*

*Téléphone : 03.21.13.02.31*

*Télécopie : 03.21.13.02.40*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Noyelles-sous-Lens,**

**Le 04 juillet 2011**

**Monsieur Alain ROGER  
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

*Nos réf : AR/MG/SM/VVL*

*Rédigé et dactylographié le : 04 juillet 2011.*

*Corrigé les : 18 juillet, 02 août, 26 août, 30 août 2011*

*Transmis le : 02 septembre 2011*

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE  
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2011**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie PICHARD-DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoints, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Jamilla MOUTAOUAKIL, Marie-Hélène GUEYDON, Jacques BRASSART, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Micheline MAYEUX, Laurent DOLINSKI, Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : MM. Jacqueline FROMONT (procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Cathy CZAJKOWSKI (procuration à Alain ROGER), Emmanuelle DHONDT (procuration à Maurice BERNARD), Michel GUILBERT (procuration à COCHEZ Joëlle), Christelle CALVIN (procuration à Maryvonne POULAIN), Conseillers Municipaux.\*\*\*\*\*

Madame Valérie PICHARD-DELVALLEZ a été désignée secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.

1) **Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**2011/75** : signature d'un marché avec La Société V.A.T.P. SAS à AIRE SUR LA LYS, représentée par Monsieur Stanislas FILLIETTE, Directeur Général, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 1 – VRD / ESPACES VERTS ».

Le montant des prestations de base s'élève à :  
523 608,25 € T.T.C.

Le montant de l'option n° 1 : 13 906,72 € T.T.C.

Le montant de l'option n° 2 : 25 297,65 € T.T.C.

**2011/76** : signature d'un marché avec La Société KELLER FONDATIONS SPÉCIALES à MOLSHEIM, représentée par Monsieur François Xavier BAILLY, Directeur d'Agence, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 2 – RENFORCEMENT DE SOLS ».

Le montant des prestations s'élève à : 91 808,13 € T.T.C.

**2011/77** : signature d'un marché avec La Société MIROUX SAS à LENS, représentée par Monsieur Laurent MIROUX, Président, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 3 – GROS ŒUVRE ».

Le montant des prestations s'élève à : 407 964,70 € T.T.C.

**2011/78** : signature d'un marché avec La Société STAPI à SAILLY LA BOURSE, représentée par Monsieur DOLATA BOGDAN, Gérant, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 4 – CHARPENTE MÉTALLIQUE ».

Le montant des prestations s'élève à : 186 548,25 € T.T.C.

**2011/79** : signature d'un marché avec La Société CIBETANCHE à BAR SUR AUBE, représentée par Monsieur Baptiste PLANCHON, Chargé d'Affaires, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 5 – COUVERTURE / BARDAGE ».

Le montant des prestations s'élève à : 294 814,00 € T.T.C.

**2011/80** : signature d'un marché avec La Société PORTLAND à LENS, représentée par Monsieur Jean-Pierre LASSIA, Directeur Commercial, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 6 – SERRURERIE / FERMETURES INDUSTRIELLES ».

Le montant des prestations s'élève à : 49 632,80 € T.T.C.

**2011/81** : signature d'un marché avec La Société PORTLAND à LENS, représentée par Monsieur Jean-Pierre LASSIA, Directeur Commercial, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 7 – PORTES COUPE-FEU ».

Le montant des prestations s'élève à : 22 030,32 € T.T.C.

**2011/82** : signature d'un marché avec La Société SAS SEMIT à DOURGES, représentée par Monsieur Richard ZACZEK, Président, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 8 – MENUISERIES ALUMINIUM ».

Le montant des prestations de base s'élève à : 52 669,45 € T.T.C.  
Le montant de l'option n° 1 : 3 707,60 € T.T.C.

**2011/83** : signature d'un marché avec La Société NESTIER à MAZINGHEM, représentée par Monsieur Christian BECQUART, Co-Gérant, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 9 – PLOMBERIE SANITAIRE ».

Le montant des prestations de base s'élève à : 23 747,29 € T.T.C.  
Le montant de l'option n° 1 : 10 849,89 € T.T.C.

**2011/84** : signature d'un marché avec La Société SARL EFFET D'O à GIVENCHY EN GOHELLE, représentée par Monsieur Serge GENET, Gérant, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 10 – CHAUFFAGE / VENTILATION ».

Le montant des prestations de base s'élève à : 117 814,19 € T.T.C.  
Le montant de l'option n° 2 : 9 311,17 € T.T.C.

**2011/85** : signature d'un marché avec la Société SARL G.E.W. À WINGLES, représentée par Monsieur Christophe ROUCOUX, Gérant, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 11 – ÉLECTRICITÉ ».

Le montant des prestations s'élève à : 124 419,88 € T.T.C.

**2011/86** : signature d'un marché avec La Société RENOV'HABITAT à HOUDAIN, représentée par Monsieur Guillaume FRON, Responsable, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 12 – CLOISONS / DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS / MENUISERIES BOIS ».

Le montant des prestations s'élève à : 46 545,47 € T.T.C.

**2011/87** : signature d'un marché avec La Société CK CARRELAGE à ROCLINCOURT, représentée par Monsieur Claude KOSSEK, Gérant, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 13 – CARRELAGES / FAÏENCES ».

Le montant des prestations s'élève à : 23 969,71 € T.T.C.

**2011/88** : signature d'un marché avec La Société SA CABRE à MONTIGNY EN GOHELLE, représentée par Monsieur Patrick LHOEST, Président du Conseil d'Administration, et relatif aux travaux « CONSTRUCTION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL – LOT 14 – PEINTURES ».

Le montant des prestations de base s'élève à : 14 436,47 € T.T.C.  
Le montant des options n° 1 et n° 2 : 23 787,25 € T.T.C.  
Le montant de l'option n° 3 : 7 064,87 € T.T.C.

**- *Monsieur Le Maire*** : les 14 décisions concernent les signatures de marché pour le centre technique municipal.

***Des compléments d'informations concernant la décision 2011/75.***

*Le montant de l'option 1 : 13 906,72 € correspond à une cuve à eau.*

*Et le montant de l'option 2 : 25 297,65 € correspond à de la terre végétale.*

*Concernant la décision 2011/82, l'option 1, pour un montant de 3 707,60 € concerne des stores.*

*Pour la 2011/83, l'option 1 : 10 849,89 € concerne une station de pompage.*

*En ce qui concerne le 2011/84, l'option 2 d'un montant de 9 311,17 € correspond au chauffage pour les ateliers.*

*Et dans la 2011/88, les options 1 et 2 pour un montant de 23 587,25 € correspondent aux peintures pour les murs intérieurs.*

*Et l'option 3, d'un montant de 7064 ,87 € correspond aux peintures de sol.*

*Des questions concernant ces décisions ?*

*- Madame Maryvonne POULAIN : pas pour les décisions.*

*C'est surtout une question par rapport à la commission d'appel d'offres.*

*Je pense Monsieur Le Maire que vous vous rappelez, vous avez voté le 30 mars 2008, la commission d'appel d'offres et vous avez bien précisé lors de ce vote que l'élection des 5 titulaires et des 5 suppléants s'effectue à la représentation proportionnelle au plus fort reste.*

*Nous n'avions donc pour notre groupe qu'un titulaire et qu'un suppléant.*

*Cela relève du code des marchés publics.*

*Sauf, que je vous rappelle qu'en cas d'absence des titulaires et des suppléants, c'est dans la liste dans laquelle ils ont été élus, donc dans la vôtre Monsieur Le Maire, qu'il faut prendre les suppléants quand d'autres sont absents.*

*Vos titulaires, Monsieur BERNARD, Monsieur SKOTARCZAK, les suppléants, Monsieur ALEXANDRENNE, Monsieur WAWRZYNIAK, Monsieur LEFER étaient absents.*

*Ou non convoqués ?*

*C'est donc parmi vos suppléants et parmi les conseillers de votre liste qu'il fallait prendre un suppléant, mais non donner ce rôle à Monsieur CAPILLON qui lui devait s'en aller dès que le titulaire arrivait et surtout ne pas lui faire prendre des vessies pour des lanternes en lui disant qu'il était dans l'ordre de la liste.*

*Il est resté uniquement car l'appel d'offre concernait le centre technique, pour le personnel et également par respect pour les personnes présentes qui n'ont pas à subir ces désagréments.*

*Donc, vous voudrez bien la prochaine fois, faire appliquer et puisque vous avez 23 membres dans votre équipe, vous n'aurez pas de mal à trouver des personnes puisqu'elles sont compétentes et expérimentées comme vous l'aviez écrit.*

*Voilà, c'est clair, court et précis.*

*C'est écrit avec humour et sans aucune agressivité, ça nous a pris une minute.*

*Simplement de vérifier que sur les marchés publics c'est bien marqué que les suppléants doivent être pris dans la même liste.*

*- Monsieur Le Maire : OK, j'en ai pris bonne note.*

*L'humour, je n'ai pas trouvé, l'agressivité, non, je n'ai pas remarqué.*

*Concernant le compte administratif de la ville.*

2) Compte Administratif de la ville pour l'année 2010 :  
(Voir annexe).

*- Monsieur Le Maire : le compte-administratif de la ville concerne bien les dépenses et les recettes effectuées en 2010, en ce qui concerne le fonctionnement et l'investissement.*

*En section de fonctionnement, les dépenses 2010 se montent à 7 680 609,09 €.*

*Ce qui fait par rapport à 2009, une augmentation de 1,57 %.*

*Les recettes 7 866 686,03 €, ce qui fait une augmentation par rapport à 2009 de 0,77 %.*

*L'excédent reporté 2009 s'élève à 611 282,45 €.*

*La section de fonctionnement de la commune présente un excédent de 797 359,39 €, ce qui correspond à l'excédent 2010 de 186 076,94 € et l'excédent 2009 de 611 282,45 €.*

*En section d'investissement, les dépenses 2010 s'élèvent à 2 866 158,52€ et les recettes s'élèvent à 2 312 550,48€.*

*Le reste à réaliser en dépense s'élève à 489 391,78 € et le reste à réaliser en recette s'élève à 482 028,21 €.*

*L'excédent reporté 2009, en recette, 308 840,67 €.*

*Ce qui donne en section d'investissement un déficit de 252 130,94 €.*

*Le total financier du compte administratif 2010 de la commune présente un excédent de 545 228,45 €, c'est-à-dire 797 359,39 € moins les 252 130,94 €.*

*Si on passe un peu plus dans le détail, les dépenses en section de fonctionnement, nous pouvons constater que les charges à caractère général sont d'un montant de 2 198 575,75 €, ce qui représente 28% de notre budget de fonctionnement et une augmentation de 3,72 % par rapport à 2009.*

*Les charges du personnel s'élèvent à 4 364 873,46 € et représentent 56,80 % de nos dépenses en section de fonctionnement soit une augmentation de 2,14 % par rapport à 2009.*

*Les charges de gestion courante, c'est-à-dire les subventions, les indemnités d'élus et la subvention au CCAS représentent 412 026,06 €.*

*Les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette, se montent à 141 859,64 €.*

*Nos charges exceptionnelles, c'est-à-dire les bourses communales et les subventions exceptionnelles représentent 320 213,00 €.*

*Vous verrez qu'il y a une différence par rapport à l'an dernier, une grosse différence, puisqu'à l'intérieur nous avons inclus les 299 000,00 € du budget annexe du lotissement.*

*Le chapitre 42, les opérations d'ordres, entre section, c'est-à-dire nos amortissements, se montent à 243 061,18 €.*

*Ce qui nous donne un total de dépenses en section de fonctionnement de 7 680 609,09 €.*

*Nos recettes : produits des services et du domaine, c'est-à-dire, nos régies représentent 244 055,33 €.*

*Nos impôts et taxes, impôts locaux, impôts fonciers, taxes professionnelles, droit de mutation représentent 3 911 230,01 €.*

*Ce qui nous fait une différence de 166 000,00 € par rapport à 2009, puisque nous avons perçu des droits de mutation de 70 000,00 € en plus. Ce qui est dû aux achats de maisons et aux ventes de terrains sur la commune et un reste d'impôt que nous avons perçu de 96 000,00 € qui est dû essentiellement au travail qui a été fait par la commission du CCID.*

*Dotations et participations : 2 949 182,41 €. Ce sont les recettes que nous percevons de l'Etat : Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Urbaine et les subventions départementales et régionales.*

*Là par contre, nous avons perçu 128 000,00 € en moins par rapport à 2009, dû essentiellement à une baisse des subventions CAF d'environ 100 000,00 € et de l'Etat 30 000,00 €.*

*Les autres produits de gestions courantes, c'est-à-dire, les loyers que nous percevons s'élèvent à 346 341,08 €.*

*A l'intérieur, il y a également les 199 000,00 € pour le lotissement.*

*Atténuations de charges : 263 843,63 € correspondant aux sommes que nous récupérons pour les contrats aidés, pour tout ce qui est maladie du personnel et les contrats que nous avons également avec force ouvrière.*

*Et les produits financiers, 50,88 € correspondant essentiellement aux parts sociales de la Caisse d'Epargne.*

*Les produits exceptionnels, 151 982,69 € correspondent aux sinistres et également au lotissement pour un montant de 100 000,00 €.*

*Le chapitre 42, opération d'ordre, il n'y en a pas.*

*Et le résultat reporté, c'est-à-dire, l'excédent 2009 s'élève à 611 282,45 €.*

*Ce qui nous donne un total de 8 477 968,48 €.*

*En section d'investissement, les dépenses.*

*Les remboursements d'emprunts se montent à 342 260,07 €.*

*Les frais d'études et de logiciels s'élèvent à 74 764,32 €, dont l'étude pour le schéma directeur d'un montant de 26 228,28 €, les frais d'études pour le parc des Boclets pour 418,60 € et les études pour les services techniques pour 45 880,92 €.*

*Et également le logiciel que nous avons acheté pour 2 236,52 €.*

*Acquisition de matériel, terrains, bâtiments pour un montant de 868 618,17 €.*

*Rachat à l'Etablissement Public Foncier d'un terrain pour un montant de 200 000,00 €.*

*Frais d'actes pour un montant de 5 885,49 €.*

*Achat Mullier rue de Courtaigne pour un montant de 131 907,00 €.*

*Achat de la maison ASTIER, rue Sadi Carnot pour un montant de 238 916,00, la maison COLY, située impasse des Soupirs pour un montant de 51 301,00 €, acquisition de matériel pour le service technique s'élevant à 10 402,00 €.*

*Achat de véhicules. Trois véhicules, un berlingo, un IVECO et un Boxer 9 places pour un montant de 41 179,40 €.*

*Matériel de bureau et informatique pour un montant de 19 978,33 €.*

*Mobilier pour la bibliothèque pour un montant de 98 489,76 €.*

*Et après, nous avons du divers pour un montant de 19 497,32 € qui concerne surtout une auto-laveuse pour le complexe sportif pour un montant de 15 000,00 €.*

*Ce qui nous donne un total du chapitre de 868 618,17 €.*

*Ensuite les travaux réalisés pour 1 548 901,69 €.*

*Ils se détaillent de la manière suivante :*

- *l'eau chaude aux sanitaires du complexe sportif : 137 830,00 €,*
- *les menuiseries à Jean Rostand : 147 000,00 €,*
- *les terrasses en mairie et au complexe sportif : 73 000,00 €,*
- *les reprises de concessions au cimetière : 42 000,00 €,*
- *les démolitions du 65 rue de la République et du 8 mai 1945 : 49 317,00 €,*
- *les réseaux sanitaires aux Boclets : 46 500,00 €,*
- *un poste EDF à Gallet : 14 000,00 €,*
- *les installations de désenfumage : 20 547,00 €,*
- *la rue du 14 juillet et la rue Pasteur : 584 146,00 €,*
- *réfection de trottoirs et de voiries : 134 990,00 €,*
- *les travaux du lotissement Les Boclets : 70 075,00 €*
- *aménagement des Boclets : 77 072,00 €.*

*Ce sont les grosses dépenses qui ont été effectuées pour 1 548 901,69 €.*

*Les travaux GIRZOM pour un montant de 31 141,40 € concernant la Cité de Normandie et l'Hôpital.*

*Les opérations patrimoniales qui s'élèvent à 472,87 €.*

*C'est une opération d'ordre, vous retrouverez la même opération dans les recettes.*

*Le reste à réaliser 2010 s'élève à 489 391,78 €.*

*Ce qui nous donne un total général de 3 355 550,30 €.*

*Nos recettes :*

*Les dotations et fonds propres pour un montant de 211 302,93 € concernent essentiellement le FCTVA pour 169 997,00 € et la taxe locale d'équipement pour 41 305,00 €.*

*Nos subventions s'élèvent à 90 631,03 €.*

*Les GIRZOM Environnement pour 20 513,14 €, Fédération Départementale de l'Energie pour un diagnostic éclairage public pour 4 425,00 € et le Conseil Général pour les terrasses au complexe pour 16 789,63 €.*

*Un emprunt que nous avons contracté pour un montant de 1 200 000,00 €.*

*Remboursement d'une avance de 22 798,60 €, ce sont généralement des avances que nous effectuons au niveau des entreprises en début de travaux, puis ils nous remboursent par la suite.*

*Les GIRZOM pour un montant de 544 293,87 € qui concernent la cité de Normandie 12<sup>ème</sup> opération pour un montant de 163 735,29 € et la Cité de Normandie et hôpital pour 380 558,58 €.*

*L'opération d'ordre entre section pour un montant de 243 061,18 €.*

*L'opération patrimoniale que l'on a vue tout à l'heure, au niveau des dépenses d'investissement de 472,87 €.*

*C'est une écriture pour la MAPAD.*

*Et notre excédent 2009 qui s'élève à 308 840,67 €.*

*Le montant des restes à réaliser 2010 se monte à 482 028,21 €.*

*Ce qui nous donne un total général de 3 103 419,36 €.*

*Donc voilà au niveau du compte-administratif en fonctionnement et en investissement.*

*En ce qui concerne les taux des contributions directes, comme chaque année je vous propose une augmentation des taux de 2% tout en sachant que la taxe d'habitation est à 12,98 %, la taxe foncière à 35,70% et la taxe foncière en non-bâti à 92,41 %.*

*Pour information la taxe d'habitation et la taxe foncière représentent pour nous environ 2 000 000,00 € dont 1 500 000,00 € pour la taxe foncière.*

*Je vous propose également d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la manière suivante.*

*Le montant de l'excédent est de 797 359,39 €. Je vous propose de couvrir le déficit d'investissement qui est à hauteur de 252 130,94 € et de reporter le solde en section de fonctionnement, pour un montant de 545 228,45 €.*

*Voilà en ce qui concerne le compte administratif 2010.*

*Si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre et également les services.*

*Sinon, je sortirai pour passer au vote.*

*- Monsieur Maurice BERNARD : nous allons donc passer au vote du compte administratif 2010.*

*Qui est pour ?*

*Qui est contre ? 5 « contres » – Madame Maryvonne POULAIN, Monsieur Daniel CAPILLON, Madame Joëlle COCHEZ, Madame Christelle CALVIN, Monsieur Michel GUILBERT.*

*Qui s'abstient ?*

*Adopté à la majorité.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : nous allons expliquer pourquoi nous sommes contre.*

*Je veux juste faire un petit rappel.*

*Des excédents 2007, il y en avait 666 600,00 €.*

*En 2008 : 115 600,00 €.*

*En 2009 : 1 200 000,00 € mais nous avons fait un emprunt de 360 000,00 € et nous avons vendu la MAPAD pour 1 500 000,00 €.*

*En 2010, nous en sommes à 545 000,00 € et nous avons fait un emprunt de 1 200 000,00 €.*

*Lors du compte-administratif de 2009, je rappelle cette phrase entendue d'un conseiller de votre groupe « la vente de la MAPAD pour 1 500 000,00 € devrait nous permettre de tenir quelques années, mais il faut faire très attention car nous avons déjà ponctionné 280 000,00 € sur cette vente, encore deux ou trois ans comme cela, et le pactole va fondre. En plus, nous avons encore 3 900 000 € d'emprunt ».*

*Ça c'était en compte administratif 2009.*

*Le constat un an plus tard est rapide à faire, il n'y a plus rien de la vente de la MAPAD, donc, nous n'avons même pas tenu un an.*

*L'emprunt est passé en 2010 de 3 900 000,00 à 4 788 805,00 € et un autre emprunt de 1 700 000,00 € en 2011 nous serons donc à fin 2011 environ à 6 000 000,00 € d'emprunt.*

*Le taux des impôts locaux augmente toujours de 2% tous les ans et il y a aussi eu des recettes grâce à toutes les ventes pour environ 600 000,00 €, voire plus, et ça va continuer au niveau des ventes.*

*Nous avons été mis devant le fait accompli d'un emprunt de 1 200 000,00 € fin novembre 2010 pour boucler le budget 2010, soit 11 mois après la vente de la MAPAD, alors qu'en février 2010, lors du budget primitif, le Maire nous assurait qu'il n'y aurait pas d'emprunt en 2010.*

*Ce prêt de 1 200 000,00 € a été mis à l'ordre du jour du 17 novembre 2010 sans explication dans l'annexe fournie.*

*Comme excuse, vous nous aviez dit que vous pensiez vendre l'espace santé pour 500 000,00 €.*

*Mais même si vous vendez l'espace santé cette année pour 500 000,00 €, si vous récupérez en plus tous les loyers depuis 2005, qui compteront environ pour 250 000,00 €, soit 750 000,00 € encore à récupérer, allez-vous rembourser ce prêt ?*

*Dans quelle situation serons-nous quand il n'y aura plus rien à vendre ?*

*Comment pourrons-nous continuer les investissements ?*

*Nous pouvons constater qu'en 2010, vous avez enfin pris conscience qu'il fallait restreindre les dépenses d'une façon drastique mais par obligation.*

*Ce que nous désapprouvons, c'est que ces économies se font au détriment de la population, des enfants avec la suppression des classes de découvertes, des prix trop élevés dans les voyages organisés pour les habitants qui font une sélection naturelle et ne remplissent qu'à moitié des bus, des fêtes pour les habitants qui disparaissent totalement.*

*L'augmentation des campings de 3 € par enfant et par nuit pénalisant ainsi ceux pour qui ce sont les seules vacances.*

*Ce n'est pas parce que les membres de la commission de l'enseignement et centres de loisirs l'ont voté à l'unanimité écrit là noir sur blanc dans le compte-rendu que nous sommes obligés de l'accepter.*

*L'année dernière notre groupe s'étonnait que les frais de gardiennage étaient passés de 8 000,00 € à 16 000,00 €, réponse de Monsieur Le Maire « c'est parce que l'on fait des fêtes ».*

*Cette année, ils sont diminués de moitié, donc revenus à 8 000,00 €, alors il y a donc moins de fête ou moins de sécurité.*

*Nous demandons plus de transparence, plus de débat, car le premier rôle du conseil est de débattre de toutes les décisions financières prises.*

*C'est là, le rôle des membres du Conseil Municipal et non le rôle du maire seul où avec ses adjoints.*

*Le Conseil Municipal est seul confirmé pour ce rôle de décision et peut changer celle d'une commission qui n'a qu'une voix consultative.*

*Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, vous comprendrez que Madame COCHEZ, Madame CALVIN, Monsieur CAPILLON, Monsieur GUILBERT et moi-même votons contre ce compte-administratif 2010, soit 5 « contres ».*

*- Monsieur Le Maire : je remercie mes colistiers d'avoir voté ce compte administratif.*

*Sachez que je continuerai pour les trois ans à venir de développer la même politique, c'est-à-dire d'augmenter très peu l'imposition au niveau des habitants de la commune, tout en ayant une politique de développement, je continuerai à développer la ville au maximum tout en*

*faisant bien évidemment attention aux dépenses engagées, comme nous l'avons fait en 2009, en 2010 et comme nous le ferons pour 2011.*

*Nous nous serrerons la ceinture pour dire d'avoir un budget le plus clair possible, le plus transparent possible et toujours en continuant de diminuer au maximum nos dépenses.*

*Je pense que cela est un impératif dans la conjoncture actuelle. Tout le monde fait des efforts, que ce soit les ménages, que ce soit le contribuable, donc nous, collectivité, nous devons faire les mêmes efforts et faire très très attention à nos dépenses.*

*Ça, j'y veillerai personnellement avec mes adjoints pour cette année 2011.*

3) Adoption du compte de gestion de la ville pour l'année 2010 :

- Monsieur Le Maire : *il faut également voter le compte de gestion du percepteur.*

*Je pense que pour cela je n'ai pas à sortir ?*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

4) Compte Administratif du bulletin pour l'année 2010 :  
(Voir annexe).

- Monsieur Le Maire : *le compte-administratif 2010 du bulletin municipal. Comme vous le savez, nous avons décidé de ne plus utiliser ce compte-administratif.*

*C'est pour cette raison qu'en 2010, nous avons voté une subvention exceptionnelle d'un montant de 1121,77 €.*

*Cette somme correspondait au déficit reporté de l'année 2009 de 1121,66€ et à un reliquat de TVA réclamé par les services fiscaux de 0,11 centimes d'euros, ce qui nous donne un montant de 1 121,77 €.*

*Ce compte-administratif présente un résultat nul et il est définitivement clos.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

5) Adoption du compte de gestion du bulletin pour l'année 2010 :

- Monsieur Le Maire : *également à voter, le compte de gestion pour ce bulletin municipal.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

6) Compte Administratif du lotissement pour l'année 2010 :  
(Voir annexe).

- ***Monsieur Le Maire*** : le compte administratif 2010 du lotissement concerne le lotissement que nous avons fait rue du 14 juillet.

*Là également, il faut solder ce compte administratif du fait que le lotissement est terminé.*

*Les recettes de fonctionnement 2010 s'élèvent à 299 329,82 € et les dépenses de fonctionnement pour un montant de 299 329,89 €.*

*Tout en sachant que le bénéfice net pour le budget ville est de 199 000,00 €.*

*Ce compte administratif présente un résultat nul et il est donc définitivement clos également.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

- 7) **Adoption du compte de gestion du lotissement pour l'année 2010 :**

- ***Monsieur Le Maire*** : nous devons également voter le compte de gestion.

*Donc là également, Adopté à l'unanimité.*

- 8) **Décision modificative n°1 du budget primitif de l'année 2011 :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter la décision modificative n°1 du budget primitif 2011 ainsi que le virement de crédits suivants :

**Fonctionnement :**

**Recettes :**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
002	002	Résultat de fonctionnement reporté	- 150,00€
<b>Total chapitre</b>			<b>- 150,00 €</b>
74	74 123	Dotation de Solidarité Urbaine	37 157,00 €
<b>Total chapitre</b>			<b>37 157,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>37 007,00 €</b>

Le chapitre 002 correspond au solde du résultat de fonctionnement repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif de 2011.

La Dotation de Solidarité Urbaine (chapitre 74) reçue est supérieure de 37 157 € à nos prévisions au budget primitif 2011.

**Dépenses :**

Chapitre	Article	Libellé	Montant
023	023	Virement à la section	31 121,51€

		d'investissement	
<b>Total chapitre</b>			<b>31 121,51 €</b>
011	6 226	Honoraires	5 885,49 €
<b>Total chapitre</b>			<b>5 885,49€</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>37 007,00 €</b>

Les nouvelles recettes nous permettent d'augmenter de 31 121,51 € le virement vers la section d'investissement.

Les honoraires du chapitre 011 avaient été imputés par erreur en section d'investissement.

**Investissement :**  
**Recettes :**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
021	021	Virement de la section de fonctionnement	31 121,51 €
<b>Total chapitre</b>			<b>31 121,51€</b>
040	2315	Installations, matériel et outillage techniques	51 477,56 €
<b>Total chapitre</b>			<b>51 477,56 €</b>
21	21 318	Autres bâtiments publics	5 885,49 €
<b>Total chapitre</b>			<b>5 885,49 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>88 484,56 €</b>

Nous retrouvons au chapitre 021 le surplus de virement de la section de fonctionnement.

Le chapitre 040 correspond à une opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Nous retrouverons donc les 51 477,56 € en dépenses (ci-après).

Le chapitre 21 correspond à des honoraires que nous retrouvons au 011 en fonctionnement.

**Dépenses :**

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
001	001	Résultat d'investissement reporté	- 7 363,57 €
<b>Total chapitre</b>			<b>- 7 363,57 €</b>
040	2 762	Créances sur transfert de droits à déduction de TVA	51 477,56 €
<b>Total chapitre</b>			<b>51 477,56 €</b>
20	2033	Frais d'insertion	20 000,00 €
<b>Total chapitre</b>			<b>20 000,00€</b>
21	2184	Mobilier	2 4370,57 €
<b>Total chapitre</b>			<b>24 370,57 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>88 484,56 €</b>

Le chapitre 001 correspond à l'ajustement des résultats 010 reportés par anticipation lors du vote du Budget Primitif.

Les chapitres 20 et 21 permettent d'équilibrer la décision modificative.

***- Monsieur Le Maire : la décision modificative n°1 du budget primitif de l'année 2011.***

***Comme vous le savez, nous avons pris pour le budget primitif les résultats par anticipation.***

***Et comme nous venons de voter le compte administratif, nous avons quelques modifications à y apporter.***

***Notamment, en excédent de fonctionnement.***

***C'est-à-dire que le résultat de fonctionnement reporté est à moins 150 €.***

***Pourquoi ? Parce qu'au Budget Primitif nous avons mis une somme de 545 378,45 € alors qu'au Compte Administratif cette somme est de 545 228,45 €.***

***Il y a une recette supplémentaire de 150 € en moins par rapport à ce qui était prévu.***

***Et la dotation de solidarité urbaine. Là pareil, au Budget Primitif nous avons indiqué une somme de 570 000,00€ alors que la notification que nous avons reçue il y a quelques jours est de 607 157,00 €.***

***€ Ce qui nous donne un total de recettes nouvelles, si nous faisons les 37 157,00 € moins les 150 à 37 007,00 €.***

***En ce qui concerne les dépenses :***

***Au chapitre 011, un montant de 5885,49 € correspond à une somme d'honoraire qui a été imputée par erreur en section d'investissement.***

***Nous verrons tout à l'heure au niveau de l'investissement, la bascule qui se fait.***

***Et pour équilibrer la section de fonctionnement, nous devons rajouter une somme de 31 121,51 € qui correspond à 37 007,00 € moins les 5 885,49 €.***

***Ce qui nous donne un total de dépenses à 37 007,00 €.***

***En investissement, l'opération d'ordre de 31 121,51 € correspondant au virement de la section de fonctionnement.***

***Ensuite, nous avons la mauvaise imputation de 5 885,49 € que nous avons indiquée au préalable en dépense d'investissement.***

***Dans un premier temps, nous devons l'annuler, nous passons une recette en section d'investissement et nous la rebasculons en fonctionnement pour un montant de 5 885,49 €.***

***Ensuite, nous avons une opération patrimoniale d'un montant de 51 477,56 €.***

***Cela n'a aucun impact sur notre budget mais nous avons une obligation de passation d'écriture.***

***Ce qui nous donne un total de recettes en investissement de 88 484,56 €.***

***Au niveau des dépenses, le résultat d'investissement reporté. Au budget primitif nous avons reporté un déficit de 259 494,51 €, or le déficit créé est de 252 130,94 €.***

*Ce qui nous fait une dépense en moins de 7 363,57 €.*

*Ensuite, les créances, c'est ce que l'on a vu tout à l'heure, opération patrimoniale de 51 477,56 €.*

*Et ensuite, pour équilibrer notre section d'investissement en dépense, nous avons passé deux écritures.*

*Une écriture pour les frais d'insertion d'un montant de 20 000,00 € et une écriture en mobilier de 24 370,57 €.*

*Ce qui ne veut pas dire que nous utiliserons ces sommes dans ces chapitres là.*

*C'est simplement pour équilibrer les dépenses en investissement.*

*Le total des dépenses s'élève à 88 484,56 €.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

9) **Subventions exceptionnelles :**

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir accorder des subventions exceptionnelles aux associations suivantes :

- Association des anciens mineurs cokiers et agglomérateur pour l'année 2010 pour un montant de 78 €,
- Les restaurants du cœur pour un montant de 220 €,
- L'APEI Lens et Environs pour un montant de 75 €,
- Secours Populaire pour un montant de 1 000 €.

- *Monsieur Le Maire* : le point 9 à l'ordre du jour, les subventions exceptionnelles.

*1) Une subvention exceptionnelle de 78 € aux anciens mineurs cokiers et agglomérateurs.*

*C'est la subvention que l'on donne habituellement pour la création d'association et qui n'a pas été fait pour l'année 2010, pour un montant de 78 €.*

*2) Les restaurants du cœur pour un montant de 220 €. Pourquoi verser une subvention au resto du cœur et bien tout simplement parce que nous avons reçu un courrier comme quoi ils étaient en déficit de 218 300,00 € pour l'année 2010.*

*Par rapport au nombre de Noyellois inscrits au resto du cœur. Cela nous donne une subvention à verser de 220 €.*

*3) L'APEI de Lens, une subvention que l'on donne habituellement pour 75 €.*

*C'est l'association des parents pour les enfants inadaptés.*

4) Et ensuite, une subvention que l'on verse au secours populaire pour un montant de 1 000,00 € qui concerne le paiement du chauffage et de l'électricité pour l'année.

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité pour les points 2, 3 et 4.

Le point 1 est adopté à la majorité, Monsieur WAWRZYNIAK Daniel, Conseiller Municipal étant membre actif de l'association, ne participe pas au vote.

10) **Encaissement de sinistre :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'encaisser la somme de 434,25 € correspondant au sinistre relatif au vol aux ateliers municipaux survenu le 04 mai 2010.

- ***Monsieur Le Maire : suite à un vol qui a eu lieu aux ateliers municipaux le 04 mai 2010, je vous demande l'autorisation d'encaisser une somme de 434,25 €.***

*Cette somme correspond à de l'outillage qui a été volé dans un véhicule.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

11) **Dotation de Solidarité Urbaine :**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les réalisations menées en 2010 avec le concours de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

<b><i>DESIGNATION</i></b>	<b><i>COÛT 2010</i></b>	<b><i>FINANCEMENT</i></b>
Centre de loisirs sans hébergement	500 135,70 €	Participation des familles : 32 170,19 € CAF : 183533,72 €
Ecole de musique	154970,28 €	Conseil Régional : 5 255,00 €      Participa- tion familiale : 540,00 €
Centre Social KALEIDO	348 766,35 €	CAF : 61 614,15 €
Bibliothèque Audiothèque	468 461,96€	
Centre Culturel	87 148,45 €	Participation des familles : 29 317,21€ CALL : 13 247,16 €
Multi-accueil Françoise Dolto	179 661,03 €	Participation des familles : 21 802,21 € CAF : 96 085,01 €
Cantine scolaire	113 765,60 €	Participation des familles : 85 617,26 €
Colonies de vacances	20 501,73 €	Participation des familles : 4 050,00 € CAF : 6 737,79€
<b>TOTAL</b>	<b>1 873 411,10 €</b>	

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine pour l'année 2010 s'élève à 570 220 €.

- ***Monsieur Le Maire : je vous rappelle que cette dotation est versée aux communes les plus pauvres de France. Il y a environ entre 100 et 150 communes qui perçoivent cette DSU et la ville de Noyelles en fait partie.***

***Cette DSU sert à aider au développement de tout ce qui est jeunesse, accueil du public et nous sommes obligés chaque année d'envoyer un bilan à la préfecture.***

*C'est pour cela que l'on vous a indiqué toutes les actions menées pendant l'année 2010.*

*Vous avez :*

*\* les centres de loisirs sans hébergement pour un montant de 500 235,70 €,*

*\* l'école de musique pour 154 000,00 €,*

*\* le centre social : 348 000,00 €,*

*\* la bibliothèque : 468 000,00 €,*

*\* le centre culturel : 87 000,00 €,*

*\* le multi-accueil : 179 000,00 €,*

*\* la cantine : 113 000,00€,*

*\* les colonies de vacances : 20 000,00 €.*

*Ce qui nous donne quand même un coût à 1 873 411,10 € et le montant de la Dotation de Solidarité Urbaine s'élève à 570 208,00 €.*

*Ça c'est le bilan que nous transmettons à la préfecture.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

12) **Classement de voiries dans le domaine public communal :**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'incorporer dans le domaine public communal, les voiries a rétrocédé à la commune de Noyelles-sous-Lens dans le cadre de rénovation des cités minières (crédit GIRZOM).

PARCELLES	IDENTIFICATION	LONGUEUR ML	SURFACE M2	OBSERVATIONS
AB 640	RUE DU 19 MARS RUE DES FUSILLES RUE DES DÉPORTES	440 65 45		
AB 376	IMPASSE RUE RÉ- PUBLIQUE	53		
AB 870	RÉSIDENCE LES BUISSONNETS	343		
AB 954	RÉSIDENCE LES BO- CLETS	105		
AD 644	RUE DU PUIITS	141		
AD 458	AVENUE FOSSE 23	158		
AD 547	RUE DE DOUVRIN	624		

AD 543	RUE DE DOUVRIN			
AD 533	RUE DE DOUVRIN	5		
AD 551	RUE DE DOUVRIN	2		
AD 558	RUE DE DOUVRIN	3		
AD 564	RUE DE DOUVRIN	6		
AD 572	RUE DE DOUVRIN	4		
AH 666	RUE DE GUERET RUE D'AUBUSSON RUE DE BOURGA- NEUF RUE DE FLANDRES RUE DE PICARDIE RUE D'ALSACE RUE DE LORRAINE RUE D'ESTEVES RUE D'ARTOIS	502 439 442 374 273 368 385 66 187		
AI 1077 AI 1205 AI 911 AI 45 AI 1239	RUE DE CARVIN	370		
AI 1127 AI 882 AI 1119	RUE LEFOREST	330		
AI 1136 AI 1131 AI 1121	RUE D'ANNAY	721		

AI 1032 AI 1031 AI 1035 AI 958	RUE DE PONT A VENDIN	838		
AI 999	RUE D'HULLUCH	170		
AI 993 AI 995 AI 991	PARKING RUE D'HULLUCH		53 45 126	
AI 1014 AI 1005 AI 983	RUE DE NOYELLES	385		
AI 966	RUE DE PROVIN	221		
AI 967 AI 970 AI 971 AI 960	PARKING RUE DE PROVIN		194 216 128 92	
AI 1015	RUE DE LOISON	198		
AI 990	RUE DE WINGLES	305		
AI 984 AI 1000 AI 979	PARKING RUE DE WINGLES		127 70 88	

AI 1034 AI 1133 AI 1132	RUE D'HARNES	390		
AI 977 AI 1123 AI 1122	RUE DE LOOS	670		
AK 355	RUE MOLIERE	105		
AL 421 AL 418 AL 420	PARKINGS RUE COURTELINE		207 265 319	
AL 349	PARKING RUE ST EXUPERY		68	
AL 419	PARKING RUE PA- GNOL		163	
AM 693	RUE SCHUMAN RUE MONNET	238 224		
AM 725	RUE MOLLET	530		
AM 512	RUE WATRELOT	222		

**TOTAL GÉNÉRAL 10 947 ml, soit 2 161 m2**

**- Monsieur Le Maire : vous avez une liste de voiries, toutes ces voiries font parties de notre domaine privé et maintenant il faut qu'on les intègre dans le domaine public.**

**Ces voiries concernent essentiellement les cités minières, anciennement Soginorpa qui nous les réintègre après rénovation grâce aux crédits GIRZOM.**

*Mais vous avez également d'autres voiries, notamment, la résidence les Boclets, résidence les Buissonnets, la rue du puits, l'avenue de la fosse 23 avec Pas-de-Calais Habitat.*

*Pour information le total de toutes ces rues correspond à peu près à 11 km de voiries sur les 33 km que nous avons et nous avons encore environ 11 km à récupérer.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *pour l'instant ces voiries ne nous appartiennent pas ?*

- Monsieur Le Maire : *si, elles font partie du domaine privé, et là, nous les réintégrons dans le domaine public.*

*C'est pour que l'on puisse percevoir le Dotation Globale de Fonctionnement. C'est essentiellement pour cela.*

*Avec 11 km de voiries en plus, je pense que l'on risque quand même de récupérer des sommes qui ne sont pas négligeables, enfin, nous l'espérons.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : *une petite question.*

*11 km pour 2 100 m<sup>2</sup> ? Ce sont des voiries comme des voyettes.*

- Monsieur Le Maire : *je n'en sais rien. Nous verrons cela demain avec Monsieur Duquesnoy, mais c'est bien 11 km de voiries.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *pourquoi dans les cités des mines, elles ont d'abord été rénovées par les crédits GIRZOM avant qu'elles repassent chez nous ? L'Etat remet à neuf ces voiries avant de nous les rétrocéder ?*

*Pourquoi, certaines voiries comme la rue de Guéret et compagnie, on fait des travaux depuis des années et c'est la ville qui a payé les chaussées, les voiries, les trottoirs ...alors qu'on l'a mis dans les rétrocessions ?*

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : *ça a été fait avant. Les GIRZOM sont passés il y a longtemps sur les voiries de la rue de Courtaigne.*

- Monsieur Le Maire : *mais ça fait partie du domaine privé.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *oui, mais si elles sont passées il y a très longtemps et qu'elles ont été remises en service, pourquoi elles n'ont pas passé à ce moment là dans le domaine privé ?*

*Elles passent seulement maintenant, alors que les travaux démarrent, c'est quand même un peu dommage.*

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : *l'incorporation dans le domaine public devait suivre l'achèvement des travaux.*

*C'est un tableau très simple qui vous est présenté.*

*Et pour obtenir ceci, je me souviens que dans les années 2005, 2006 nous avons déjà eu des réunions avec la DDE et cela nécessite un travail avec la Soginorpa.*

- Monsieur Bernard FINEZ : nous récupérons des voiries et des trottoirs qui sont en très mauvais état.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : à la clôture des travaux de rénovation GIRZOM, l'Etat n'aurait jamais remis d'argent pour les rénover, ça c'est clair.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : ça a été coordonné en 1970.

*A L'époque où ils ont fait des voiries à sens unique.*

- Monsieur Bernard FINEZ : nous aurions dû les reprendre d'emblée.

- Monsieur Maurice BERNARD : même si cela avait été fait avant, les voiries seraient dans le même état.

- Monsieur Bernard FINEZ : non, mais c'est le principe.

*Moi une maison qui ne m'appartient pas, je ne fais pas des travaux dedans.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : je voulais savoir à qui appartenait la rue du 19 mars 1962 ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : avant c'était la CARPI.

- Monsieur Le Maire : avant c'était ARTOIS LOGEMENT.

*C'est eux qui avaient fait les constructions.*

- Madame Joëlle COCHEZ : c'était MAISON FAMILIALE.

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : la CARPI a racheté certains logements.

*Certains logements sont passés en location.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

Adopté à l'unanimité.

### 13) Vente de terrain rue Joseph Haÿ :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur LORTHIOS Guy domicilié à BENIFONTAINE.

Celui-ci souhaite acquérir le terrain situé rue Joseph Haÿ, n°25 et 27, section AI, parcelles n°449 (pour partie) et n°450 (pour partie).

L'estimation des domaines s'élève à 30 000 €.

Monsieur Le Maire propose 33 000 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

- Monsieur Le Maire : nous avons reçu un courrier de Monsieur LORTHIOS Guy demeurant à BÉNIFONTAINE et qui souhaite acquérir le terrain rue Joseph Haÿ.

*L'estimation des domaines s'élève à 30 000,00 €, et nous lui proposons la vente à 33 000,00€ avec les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.*

*- Monsieur Daniel CAPILLON : c'est de quel côté ?*

*- Monsieur Le Maire : quand tu rentres dans la rue Joseph Hay par la rue de Courtaigne c'est sur la droite.*

*C'est entre la maison de Madame GAUTTIER ET Monsieur JOLY.*

*Donc pour un montant de 33 000,00 €.*

*- Monsieur Jacques BRASSART : quelle est la superficie du terrain ?*

*- Monsieur Marc GOSCIANSKI : environ 400 m<sup>2</sup>.*

*- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

14) **Concession d'aménagement du château Bultez :**

Dans le cadre de la requalification et du développement de son territoire communal, la ville de Noyelles-sous-Lens a défini le site du château Bultez à proximité de la mairie et de la Place Auguste Gallet comme secteur potentiel de renouvellement urbain.

Pour en assurer la réalisation, la commune de Noyelles-sous-Lens envisage le recours à un concessionnaire pour assurer la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de lancer une procédure permettant le recrutement d'un aménageur.

*- Monsieur Le Maire : dans le cadre de la requalification et du développement de notre commune, le site du château BULTEZ a été défini comme secteur potentiel de renouvellement urbain.*

*Pour en assurer la réalisation, nous envisageons d'avoir recours à un concessionnaire pour la maîtrise d'ouvrage.*

*Nous avons le choix, soit nous effectuons toutes les démarches ou nous passons par une concession d'aménagement.*

*C'est-à-dire que nous déléguons à un prestataire le renouvellement du site en fonction de nos projets.*

*Nous allons déléguer à quelqu'un la mission de s'occuper de ce renouvellement urbain tout en faisant ce qu'on lui dit de faire.*

*Nous allons définir le projet et lui, va le réaliser.*

*C'est beaucoup plus simple que si tout était fait en régie.*

*De toute façon, nous ne pourrions pas le faire en régie car c'est un travail de titan et nous serions incapables de le réaliser.*

- Monsieur Jacques BRASSART : et quel est le projet ?

- Monsieur Le Maire : pour le moment, nous ne savons pas.

- Monsieur Jacques BRASSART : vous ne savez pas ?

- Monsieur Le Maire : nous allons préempté le château et ensuite nous allons mettre cela entre les mains d'un aménageur qui va nous faire des propositions et nous verrons si après elles seront acceptées ou pas.

Mais bon, c'est quelque chose qui ne va pas se faire sur un an, deux ans ou trois ans, c'est quelque chose qui va se faire sur 5, 6, 7 ans.

Donc là, je vous demande l'autorisation de passer par un prestataire pour faire ce travail d'aménagement.

- Monsieur Jacques BRASSART : au départ, nous n'avons aucune idée ?

- Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK : Jacques, ce n'est pas nouveau. Nous avons démarré il y a très longtemps avec la requalification du centre ville.

Le rachat des quelques logements rue Sadi Carnot, voilà c'est la suite.

- Monsieur Le Maire : nous avons quand même quelques idées.

Nous savons un peu où nous voulons en venir. Nous savons ce que nous avons envie de faire.

- Monsieur Jacques BRASSART : peut-être que c'est une bâtisse qui risque d'être abattue.

- Monsieur Le Maire : ah non, pas question !

Justement, moi si je l'achète c'est pour la protéger, parce que je ne veux pas qu'on la détruise.

Nos projets sont de valoriser la voyette qui se trouve là, l'impasse des soupirs, faire une voie transversante entre la rue de la République et l'impasse qui rejoint la rue Sadi Carnot.

Tout cela ce sont des idées que nous avons, mais nous n'avons pas les capacités de le faire en interne, de définir un projet réel, est-ce que l'on fait un lotissement, est-ce que l'on fait de l'individuel, est-ce qu'on fait des lots libres ?

C'est pour cela, que l'on passe par un aménageur, qui, lui, va nous trouver plusieurs solutions et nous faire plusieurs propositions.

Après nous verrons, mais ceci c'est pour dans 5, 6 ans.

Tant que nous fassions l'acquisition de tout, nous en avons pour un bout de temps.

- Monsieur Bernard FINEZ : le propriétaire actuel va nous le céder ?

- Monsieur Le Maire : je ne sais pas.

Nous avons préempté à 200 000,00 €, maintenant est-ce qu'il va vouloir vendre ou est-ce qu'il ne va pas vouloir vendre, je ne sais pas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si nous achetons ce logement, qu'est-ce qu'il est prévu ?

Parce que si c'est dans 5, 6 ans qu'on fait les aménagements, il va rester comme cela dans un état d'abandon où il y aura une maintenance, une alarme, des choses comme cela ?

- Monsieur Le Maire : je n'en sais rien du tout.

Pour le moment, ce n'est pas nous qui allons acheter, c'est l'Etablissement Public Foncier, car ça rentre dans leur périmètre.

Nous serons obligés de le racheter dans 5 ans.

Pour le moment nous ne savons pas, c'est comme toutes les acquisitions que nous avons faites dans le centre ville.

Nous avons acheté des maisons, mais nous ne savons pas ce qu'on va y faire dans 5, 6, 10 ans.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : le problème c'est l'aspect du bâtiment. Si on le laisse tel quel, il va se vieillir, il va s'abîmer, etc...

- Monsieur Le Maire : j'ai bien une idée, mais après il faut voir si nous pouvons la mettre en pratique.

J'avais pensé faire par exemple, des chambres d'hôtes.

Tout cela est à étudier, tout cela c'est à voir.

Après, tout rentre dans un projet.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : moi, ce qui m'inquiète c'est le délai d'attente, car nous avons connu cela avec un hangar il y a quelque temps.

Ce serait dommage d'attendre trop longtemps.

Bon 5, 6 ans c'est limite, donc s'il n'y a pas d'aménagement d'ici là.

- Monsieur Le Maire : non, je parle de 5, 6 ans pour l'aménagement de tout.

Il est évident que le château BULTEZ nous n'allons pas le laisser se dégrader des années, des années et des années.

Si réellement nous pouvons l'acheter, là nous essaierons de trouver un projet qui soit adapté.

Nous n'allons pas le laisser comme cela entre 5 et 6 ans, car il va se détériorer et ce n'est pas ce que nous voulons.

Moi je veux le conserver.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc là, pour avoir bien compris ce que j'avais dit une fois, une chose et après un petit peu son contraire.

C'est que si on prend un aménageur, c'est bien lui qui va écouter ce qu'on lui dit et non pas nous qui allons écouter ce qu'il va nous dire.

*Lui, peut, éventuellement, nous faire des propositions, nous aurons à la fin la décision ?*

*- Monsieur Le Maire : c'est nous qui décidons.*

*- Madame Maryvonne POULAIN : voilà, parce que vous avez dit à un moment donné, « il va... », donc pour que ce soit bien clair, c'est bien nous qui allons décider ?*

*- Monsieur Le Maire : nous lui donnons les lignes directrices et lui nous fait des propositions d'aménagement.*

*Mais après, bien évidemment c'est nous qui avons le dernier mot puisque c'est nous qui le payons.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

*La concession d'aménagement prévoit l'intervention d'une commission spécifique dont le but est d'émettre un avis sur les candidatures et les propositions reçues.*

*Je vous propose comme commission, la commission urbanisme.*

*Ce qui est logique vu que l'urbanisme correspond à tout ce qui est aménagement du territoire.*

*Je pense que la commission d'aménagement devrait être composée de cette commission urbanisme.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

15) **Demande de garantie d'emprunt – construction de 8 logements rue Rostand avec Pas-de-Calais-Habitat :**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que Pas-de-Calais Habitat a obtenu un financement d'Etat pour la construction de 8 logements, Rue Rostand.

Ceux-ci sont susceptibles d'obtenir de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt PLUS d'un montant de 1 302 480 €.

Il s'agit d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, soit pour un montant de 1 302 480 €.

*- Monsieur Le Maire : comme nous le faisons habituellement lorsqu'il y a une construction par un bailleur sur la commune, on nous demande à chaque fois, une garantie d'emprunt.*

*Le montant de cette garantie accordée à hauteur de 100% pour un montant de 1 302 480,00 €, avec Pas-de-Calais Habitat.*

*Quels sont ceux qui sont pour ?*

*Adopté à l'unanimité.*

16) **Installations classées – Société COGESTAR 2 LENS**  
(voir annexe – avis de l'autorité environnementale) :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique sur la demande d'autorisation d'exploiter une unité de cogénération biomasse par la société COGESTAR, 2, rue d'Epernay à Lens.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

- **Monsieur Le Maire** : la préfecture du Pas-de-Calais a ouvert une enquête publique pour l'exploitation d'une unité de cogénération biomasse par la société COGESTAR.

*Je pense que vous avez tous lu la note de la préfecture ?*

*La biomasse est de la production d'électricité à partir de combustibles renouvelables.*

*Dans la région il n'y en a pas.*

*Ce projet alimentera en énergie le réseau de chaleur urbain de la ville de Lens pour une production annuelle de 33 mégas watt thermique et alimentera en électricité le réseau public pour une production d'environ 40 000 mégas watt.*

- **Monsieur Bernard FINEZ** : ils récupèrent les pertes de chaleur qui injectent dans une turbine qui fait tourner un alternateur et à partir de là, ils récupèrent le courant.

*Ca se pratique généralement dans les hôpitaux, les grands centres.*

*Nous appelons l'éco génération.*

*C'est de la récupération d'énergie thermique transformée par l'alternateur en courant électrique.*

- **Monsieur Le Maire** : mais là, la différence, c'est que c'est un système productif renouvelable.

- **Monsieur Jacques BRASSART** : pourquoi ils parlent à un moment des déchets de batteries, etc...

- **Monsieur Bernard FINEZ** : c'est dans le tri des résidus de broyage, il va y avoir une sélection qui va être faite et à partir de là, il y a un certain nombre de déchets qui va rester sur le carreau.

- **Monsieur Le Maire** : c'est ce qui se passe au niveau de l'usine d'incinération.

- **Monsieur Jacques BRASSART** : c'est une usine d'incinération alors ?

- **Monsieur Le Maire** : non, pas tout à fait.

*Ce n'est pas une usine d'incinération, ça ne fait que 3 600 m<sup>2</sup>.*

- **Monsieur Jacques BRASSART** : nous n'aurons pas de perte ?

- **Monsieur Bernard FINEZ** : c'est un peu comme l'usine d'incinération mais en plus petit. Il y a des déchets qui sont produits.

- Monsieur Maurice BERNARD : la biomasse, ce sont des produits renouvelables. C'est-à-dire que c'est en particulier du bois. On se souvient des tempêtes qu'il y a eues sur le territoire Français, où des millions d'arbres ont été abattus et c'est une façon d'utiliser ces arbres là afin de les réutiliser.

Donc, en fait, l'incinérateur de Noyelles produit de la vapeur pour faire tourner une turbine pour produire son électricité, alors que là, nous avons de l'eau chaude qui va être injectée dans un réseau.

Le réseau d'eau chaude va fonctionner en coulant vers la DEULE, l'Hôpital, le lycée et le collège.

Cette eau fonctionne en circuit fermé.

Quand elle revient à la chaudière, cette eau toujours chaude est réinjectée dans le réseau après réchauffement.

Voilà le principe.

- Monsieur Bernard FINEZ : un échange alterné.

On récupère la chaleur qui reste pour l'injecter.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : donc à priori c'est une installation classée, on nous demande notre avis mais le risque est toujours encouru.

- Monsieur Bernard FINEZ : à mon avis, c'est sur le nouveau système des conditions de la centrale qui va brûler des déchets.

La preuve, il y a une sélectivité qui va être faite.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai bien saisi, mais quels sont les risques encourus puisque nous sommes dans un périmètre de sécurité qui est très restreint.

- Monsieur Maurice BERNARD : à l'extérieur, il y aura certainement du stockage de produit combustible.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ce ne sont que des suppositions.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : les produits d'entrée, les produits de sortie et la fumée.

- Madame Sabine BANACH : il y a déjà une chaudière gaz.

- Monsieur Le Maire : « l'étude des dangers propose une bonne analyse des phénomènes dangereux susceptibles d'être générés par l'établissement ».

- Madame Marie-Hélène GUEYDON : ils disent après le contrôle sanitaire, que ces produits peuvent engendrer des effets chroniques ou cancérigènes pour les populations environnantes.

C'est ce qu'ils disent tous, c'est comme l'usine d'incinération.

- Monsieur Bernard FINEZ : ce doit être derrière la centrale au gaz.

- Monsieur Le Maire : *quels sont ceux qui sont pour ?  
Quels sont ceux qui sont contre ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?*

Adopté à la majorité, un contre et une abstention (Mesdames GUEYDON Marie-Hélène et CALVIN Christelle).

17) Vente d'un terrain cadastré AM 494 à Monsieur CONDAMINE d'une superficie de 4 931 m<sup>2</sup> :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 17 novembre 2010 relative à cette vente au prix de 32 € le mètre carré.

Pour mémoire, Monsieur Le Maire rappelle l'estimation des domaines au prix de 17 € le mètre carré.

Monsieur Le Maire indique qu'il a été saisi par Monsieur CONDAMINE car ce dernier a pris connaissance du règlement de zone du Plan d'Occupation des Sols et celui-ci impose des marges de recul par rapport aux voies publiques et aux propriétés voisines, ce qui implique qu'environ 2 500 m<sup>2</sup> sont inconstructibles mais aménageables.

Ainsi, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre cette superficie non constructible au prix de 25,12 € le mètre carré, soit environ 2 500 m<sup>2</sup> au prix de 25,12 € et 2 431 m<sup>2</sup> au prix de 32 € le mètre carré.

- Monsieur Le Maire : *sur ce terrain de 4 931 m<sup>2</sup>, il y a une partie qui fait à peu près 2 500 m<sup>2</sup> qui n'est pas constructible, mais, simplement aménageable.*

*Je vous propose de vendre cette partie non constructible au prix de 25,12 € le mètre carré et 2 431 m<sup>2</sup> au prix de 32 € le mètre carré, tout en sachant que l'estimation des domaines est à 17 € le mètre carré.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *c'est pour du stockage ?*

*La zone non constructible sera du stockage ?*

- Monsieur Le Maire : *non, ce sera des voiries.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *je voulais juste avoir une explication parce qu'on se rencontre que quelque fois, en s'informant, ce qui n'est pas constructible, le devient par des moyens détournés, par exemple, si on fait une piscine avec un chemin entre les deux ça devient, ce qui n'était pas constructible, devient constructible.*

*Donc là, on nous dit ce n'est pas constructible mais c'est aménageable.*

*Je voulais avoir l'explication, vous êtes certain que ce sera des voiries ?*

- Monsieur Le Maire : *oui, de toute façon, c'est la station de lavage qui va se trouver là.*

*Donc, tout autour ça va être une voirie et des parkings pour cette station de lavage.*

- Monsieur Bernard FINEZ : *il ne faut pas que ça dépasse une certaine hauteur du sol.*

**- Monsieur Le Maire : quels sont ceux qui sont pour ?**

**Adopté à l'unanimité.**

18) **Motion : lettre ouverte à la population – personne du centre hospitalier de Lens (voir annexe) :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre ouverte à la population relative au devenir du Centre Hospitalier de LENS.

La devise : « travailler plus avec moins de personnel ».

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les motions pour un nouvel hôpital.

**- Monsieur Le Maire : le dernier point à l'ordre du jour, c'est la lettre ouverte à la population par le personnel du centre hospitalier de Lens.**

***C'est le Syndicat CGT qui nous alerte sur les suppressions de poste qui ont eu lieu en 2007, en 2010 et de la suppression de tous les CDD de moins de 9 ans en 2011.***

***Ça commence à être un réel problème au niveau de la santé pour notre région.***

***Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on en parle, nous en parlons depuis un moment, mais là, ça devient très critique.***

**- Madame Annie DELANNOY : ça devient d'autant plus difficile que l'on ne trouve pas de médecin dans les villes, si on tombe malade le soir, le week-end, il faut se rendre à l'hôpital, ça fait toujours un surcroît de travail.**

**- Monsieur Le Maire : tout à fait.**

***Quels sont ceux qui sont pour ?***

**Adopté à l'unanimité.**